

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE**

RÈGLEMENT NUMÉRO 169-1

Modifiant le règlement numéro 169 concernant la tarification des services et des activités

ATTENDU que la municipalité de Ferme-Neuve a adopté le règlement numéro 169 relatif à la tarification des services et activités ;

ATTENDU que le règlement numéro 169 relatif à la tarification des services et activités est entré en vigueur le 12 avril 2020 ;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier ce règlement ;

ATTENDU, qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par Madame la conseillère Pauline Lauzon, lors de la séance du conseil tenue le 14 juin 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que la municipalité de Ferme-Neuve décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 TITRE

Le présent règlement est identifié par le numéro 169-1 et s'intitule « Règlement modifiant le règlement numéro 169 relatif à la tarification des services et activités ».

**ARTICLE 2 MODIFICATION AUX DISPOSITIONS DE L'ANNEXE « E »
SECTION 1**

L'annexe « E » section 1 est modifiée par l'ajout des éléments suivants :

Installation d'une roulotte sur terrain construit	50\$/mois
Installation d'une roulotte sur terrain vacant	50\$
Abattage d'arbres en bande riveraine	15\$
Autres	15\$
Arrosage	Gratuit

**ARTICLE 3 MODIFICATION AUX DISPOSITIONS DE L'ANNEXE « E »
SECTION 2**

L'annexe « E » section 2 est modifiée par l'ajout des éléments suivants :

Vérification droits acquis	250\$
----------------------------	-------

**ARTICLE 4 MODIFICATION AUX DISPOSITIONS DE L'ANNEXE « E »
SECTION 3**

L'annexe « E » section 3 est modifiée par l'ajout des éléments suivants :

Vente de garage	Gratuit
-----------------	---------

**ARTICLE 5 MODIFICATION AUX DISPOSITIONS DE L'ANNEXE « E »
SECTION 4**

L'annexe « E » est modifiée par l'ajout du paragraphe suivant :

4- Animaux (chiens et chats)

Chat	Permis et médaille	15\$
	Remplacement de médaille	10\$
	Frais annuel d'enregistrement	Gratuit
	Frais de capture	50\$
	Frais de saisie (transport)	35\$
	Frais de garde	100\$
Chien	Permis et médaille	25\$
	Remplacement de médaille	10\$
	Frais annuel d'enregistrement	Gratuit
	Frais de capture	75\$
	Frais de saisie (transport)	80\$
	Frais de garde (chien errant)	155\$
	Frais de garde (chien potentiellement dangereux)	45\$/jour
	Intervention et évaluation Centre Canin	115\$
	Examen vétérinaire	115\$
	Évaluation comportement animalier	115\$
	Euthanasie ou Refuge 2 ^e Chance	115\$

ARTICLE 6

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Gilbert Pilote,
Maire

Bernadette Ouellette,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Présentation du règlement : 14 juin 2021

Avis de motion : 14 juin 2021

Adopté lors de la séance ordinaire : 12 juillet 2021

Avis public : 13 juillet 2021